



LÉGATION DE SUISSE
EN ÉTHIOPIE

ADDIS ABÉBA, le 14 août 1956
P. O. Box 1106

Réf.: B.03./I/g - RP No 2

L'attitude de l'Ethiopie à l'égard
de la nationalisation du Canal de Suez

Monsieur le Conseiller fédéral,

L'Ethiopie est, de par sa position et sa configuration géographiques, intéressée au premier chef à toute question relative au Canal de Suez. Il suffit à cet égard de constater qu'en l'absence de toute voie de communication routière avec les territoires circonvoisins, le ravitaillement du pays dépend entièrement des ports situés sur la Mer Rouge: Assab et Djibouti principalement, Massaoua et Berbera très secondairement. Il en est de même pour les exportations éthiopiennes qui ne peuvent s'effectuer que par la même voie maritime.

Le coup de force du Président Nasser soulève donc pour l'Ethiopie, si complètement tributaire du Canal, un problème de première importance. Dans le communiqué annonçant que le Gouvernement éthiopien avait accepté l'invitation à prendre part à la Conférence de Londres du 16 août, le Ministère des Affaires étrangères précisait:

"Cette acceptation se fonde sur l'intérêt essentiel que présentent pour l'Ethiopie toutes discussions relatives à l'utilisation du Canal de Suez qui est d'une si vitale importance pour son commerce, sur l'évident aspect international du problème du Canal, tout en reconnaissant en même temps les droits et intérêts

Monsieur le Conseiller fédéral
Max P e t i t p i e r r e
Chef du Département Politique Fédéral

B e r n e



nationaux de l'Egypte, également évidents."

Le dernier membre de la phrase reproduite a été interprété par d'aucuns comme voulant marquer une attitude de prudente réserve, voire de "neutralisme". C'est ainsi que l'on se demandait à l'Ambassade de Grande-Bretagne si l'Ethiopie n'allait pas adopter la position de la plupart des pays du groupe de Bandoung. Les informations recueillies par la suite ont toutefois infirmé cette première impression. C'est ainsi notamment qu'au cours de l'entretien que j'ai eu sur le sujet avec le Vice-Ministre des Affaires étrangères, celui-ci m'a déclaré très catégoriquement: les assurances du Président Nasser quant au libre transit ne sauraient en aucun cas suffire car on ne peut avoir confiance dans sa parole. Il suffirait, par exemple, que la Suisse ou l'Ethiopie, qui veulent commercer, ait l'une ou l'autre une difficulté quelconque avec l'Egypte pour que nos pays risquent de ne plus pouvoir échanger leurs produits; c'est inadmissible. Il est indispensable d'instituer un contrôle international pour assurer la liberté de passage par le Canal. Par ailleurs, ajoutait mon interlocuteur, admettre sans autre le coup de force du Président Nasser reviendrait à placer délibérément le Canal dans la zone d'influence de l'URSS car la haine des Occidentaux qui anime le dictateur égyptien le poussera fatalement et de plus en plus dans les bras de cette dernière.

Cet entretien a eu lieu deux jours après que le Ministre des Affaires étrangères - qui se rend personnellement à la Conférence de Londres - soit rentré de Dire Daoua où il était allé prendre les instructions de l'Empereur qui séjourne actuellement dans l'est du pays. Il y a donc lieu d'admettre que la position de l'Ethiopie à Londres sera nettement pro-occidentale. D'ailleurs, indépendamment de l'intérêt vital que présente pour elle une garantie internationale de libre transit par le Canal, l'Ethiopie a une raison précise d'en vouloir à l'actuel gouvernement égyptien.

Ce dernier a en effet profondément irrité les dirigeants éthiopiens par la désinvolture avec laquelle il a traité la question du barrage d'Assouan sans jamais consulter l'Ethiopie qui fournit environ 80% des eaux du Nil. Cette blessure d'amour-propre est encore vive à Addis Abéba et l'on ne voit guère de raisons qui pourraient inciter la délégation éthiopienne à Londres à adopter une attitude favorable à l'Egypte. Le dernier membre de la phrase du communiqué éthiopien reconnaissant "les droits et intérêts nationaux évidents de l'Egypte" ne devrait dès lors pas être interprété comme une approbation de l'action du Président Nasser mais bien plutôt comme une habile réserve du droit de l'Ethiopie à procéder elle aussi, quand bon lui semblera, à certaines nationalisations. A cet égard, on pense tout particulièrement au chemin de fer franco-éthiopien qui relie Addis Abéba à Djibouti. Cette compagnie, entièrement française, est au bénéfice d'une concession valable jusqu'au début du siècle prochain. Divers indices donnent à penser que l'Ethiopie n'aura pas la patience d'attendre jusque là et qu'une nationalisation pourrait intervenir à assez brève échéance. Il sera d'ailleurs d'autant plus facile à l'Ethiopie d'invoquer l'exemple égyptien que le chemin de fer n'a pas de caractère international. Une fois ce premier pas franchi, la voie serait tout naturellement ouverte pour la nationalisation d'autres entreprises étrangères. Et c'est bien là, sur le plan général, l'une des plus déplorables conséquences de la dernière action du Président Nasser: le mauvais exemple que plusieurs pays sous-développés vont être encouragés à suivre sans se rendre compte qu'en perdant ainsi la confiance de l'Occident, ils vont tarir la source des capitaux et de l'aide dont ils ont pourtant un si grand besoin.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral,
l'assurance de ma haute considération.

Le Chargé d'Affaires de Suisse a.i.:

